

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*Séance du 14 septembre 2023*

**Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 12<sup>(1)</sup>.**

**Effectif légal : 6**

**Procuration : 3**

**Présents (9) :**

Martine MAZOYER, Vice-Présidente  
Philippe CORDIER, Adjoint au Maire  
Myriamne BERTRAND, Conseillère Municipale  
Hervé BARSSE, Conseiller Municipal  
François DIOT, Conseiller Municipal  
Jacqueline PASIN, Administratrice  
Roger CLAY, Administrateur  
Gérard FERRAND, Administrateur  
Serge JENTZER, Administrateur

**Excusés (3) :**

Denis THURIOT, Président - procuration à Martine MAZOYER  
Cécile DAMERON, Adjointe au Maire - procuration à Philippe CORDIER  
Nathalie GEMZA, Administratrice - procuration à Jacqueline PASIN

**<sup>(1)</sup> Remplacement en cours (1) :**

Démission de Jean-Jacques MARAND, Administrateur de PAGODE, membre nommé

**DEL14092023- 07**

<p style="text-align: center;"><b>ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS/ MODALITES DE RECRUTEMENT DANS LA FILIERE MEDICO SOCIALE</b></p>
---

Exposé,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment le chapitre II : Possibilités de recrutement par contrat (Articles L332-1 à L332-28) ;

Vu le décret n°88-145 pris pour application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération N° DEL29062023-05 du 29 Juin 2023, portant sur la dernière actualisation du tableau des emplois ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 29/08/2023 ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des emplois occasionnée par la transformation d'un poste d'Attaché en poste d'Assistant Socio-éducatif ;

Considérant les difficultés de recrutement de personnels qualifiés de catégorie A de la filière Médico-Sociale ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :**

- De procéder à l'actualisation du tableau des emplois ;
- D'approuver le tableau des emplois en vigueur au 14/09/2023 ;
- De procéder à la déclaration de l'avis des vacances d'emploi ;
  
- De pourvoir aux emplois de catégorie A de la filière médico-sociale selon les conditions statutaires de recrutement et en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, de procéder au recrutement d'un agent contractuel, dans les conditions définies par le code général de la fonction publique - *Chapitre II : Possibilités de recrutement par contrat (Articles L332-1 à L332-28) ;*
  
- D'autoriser le Président à signer tout document en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 3 procurations).

**La Vice-Présidente,  
Martine MAZOYER**

